



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Bruxelles, le 3 février 2014 -

La Députée Fédérale Katrin JADIN s'inquiète de l'avenir des liaisons transfrontalières de la SNCB

Katrin JADIN a interrogé le Ministre des Entreprises publiques Jean-Pascal LABILLE à propos de l'avenir de liaisons ferroviaires menacées. Soulagée au sujet de la ligne 42, qui sera maintenue pour la durée du Plan Pluriannuel d'Investissement, Katrin JADIN déplore un manque de volontarisme dans la gestion de la ligne Bruxelles-Aix-la-Chapelle.

Il y a quelques mois, certaines lignes ferroviaires avaient été classées par Infrabel en **catégorie C**, donc de priorité moindre en vue de l'établissement du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Parmi celles-ci se trouvait la **ligne 42** Liège-Gouvy reliant la région liégeoise au Grand-Duché du Luxembourg. Le Ministre des Entreprises publiques a répondu à la Députée fédérale que **l'ensemble des lignes du réseau seront maintenues jusque 2025**, y compris les lignes classées en catégories C, et donc la ligne 42.

Cette nouvelle a grandement soulagé Katrin Jadin, étant donné que cette ligne véhicule les navetteurs d'une **région plus rurale** qui doit également être desservie, tout en assurant un important **rôle touristique**.

La Députée Fédérale a également interrogé le Ministre sur les changements prévus pour la **ligne ferroviaire Aix-la-Chapelle et Bruxelles**, en matière de dessertes, d'horaires et du système d'alimentation électrique. Le Ministre a répondu que cette ligne sera **revue en décembre 2014**, garantissant simplement **un train toutes les deux heures** vers Aix-la-Chapelle.

La Députée Fédérale déplore le **manque de prise en compte** de cette importante ligne transfrontalière entre la Belgique et l'Allemagne. Une chose est sûre : Katrin JADIN gardera tout cela à l'œil!

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ KATTRIN JADIN

GSM : 0478 333 417 | Courriel : katrin@jadin.be

Attaché de presse : Marie Stasse (fr) : marie.stasse@jadin.be 0472/20.35.02